

Décision relative à l'arrivée à échéance d'usages de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2017/1114 du 22 juin 2017, renouvelant l'approbation de la substance active pendiméthaline conformément au règlement (CE) N° 1107/2009,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **BAROUD SC***

de la société PHYTEUROP

numéro de dossier n°2019-1538

Considérant l'absence des usages figurant en annexe, dans la demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit de référence PROWL 400,

Considérant la décision d'arrivée à échéance d'usages de l'autorisation de mise sur le marché du produit de référence PROWL 400 en date du 26 novembre 2018,

Considérant en conséquence que, pour ces usages, les dispositions de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont pas respectées,

Les usages visés en annexe du produit BAROUD SC **sont arrivés à échéance** en France dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	BAROUD SC
Type de produit	Produit de revente
Titulaire	PHYTEUROP 53, rue Raspail, 92594, Levallois-Perret Cedex, FRANCE
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	400 g/L - pendiméthaline
Numéro d'intrant	2030404
Numéro d'AMM	2030404
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort le,

21 MARS 2019



Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE I : Conditions concernant l'échéance des usages

Liste des usages arrivés à échéance

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	En cas de retrait
				Date limite de mise sur le marché
12605905 Pommier*Désherbage*Cult. Installées	6 L/ha	1/an	-	31/03/2019 28/02/2020
Motivation : Usage non soutenu dans le cadre du renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit de référence PROWL 400.				
12705902 Vigne*Désherbage*Cult. Installées	6 L/ha	1/an	-	31/03/2019 28/02/2020
Motivation : Usage non soutenu dans le cadre du renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit de référence PROWL 400.				